

REÇU LE :  
19 FEV. 2019  
SOUS-PREFECTURE DE  
SAINT-DIE des VOSGES

**NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE HYGIENE,  
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Vu la loi n° 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,  
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération n° 2018/08/11 du bureau décisionnel du 29 mai 2018 portant décision de mise en place d'un comité technique et d'un comité hygiène, sécurité et conditions de travail et fixant les membres,  
Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la participation des élus dans cette instance,

**ARRETE**

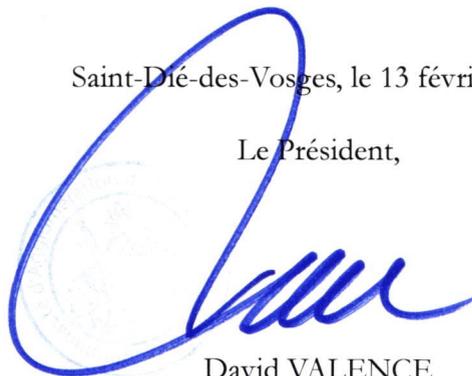
Article 1<sup>er</sup> : La nouvelle composition du comité technique et du comité hygiène, sécurité et conditions de travail s'établit comme suit :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Serge ALEM Claude GEORGE Françoise LEGRAND Pascal GUY	Pascal MOHR Roger CRONEL Jacques JALLAIS Patrick ZANCHETTA

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de l'administration et ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 février 2019

Le Président,

  
David VALENCE